

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



CDG22

Commission Administrative Paritaire - CDG22 - CAP B

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Commission Administrative Paritaire

DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022, 16:30 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 15:30 H

Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits			1622
	Sous enveloppe	Electronique	Total
Nombre de votants	0	545	545
Nombre de votes exprimés	0	526	526
Nombre de votes blancs	0	19	19
Nombre de votes nuls	0	0	0
Taux de participation			33,60%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste CFDT-INTERCO-22	375
	Liste CGT	151

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	8
Nombre de représentants suppléants à élire	8

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{526}{8} = \boxed{65,75}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste CFDT-INTERCO-22	375	5
Liste CGT	151	2
Total des sièges attribués		7

7 sièges attribués au quotient

1 sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CFDT-INTERCO-22	62,5	1
Liste CGT	50,33	0

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste CFDT-INTERCO-22	6
	Liste CGT	2
Total		8

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

8 sièges titulaires à pourvoir - 8 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	6	Titulaire	Marie-Noëlle HENRY	Animateur Pal 1CI
		Titulaire	Soizic MONARQUE	Rédacteur Pal 1CI
		Titulaire	Cédric LE GUYADEC	Technicien
		Titulaire	Frédéric LE GOFF	Technicien Pal 2CI
		Titulaire	Marie-Claudé MORGAND	Rédacteur
		Titulaire	Sandrine ANDRE	Aide-Soignant CI Sup
		Suppléant	Nathan GUINARD	Educateur Aps
		Suppléant	Laetitia LEROY	Aide-Soignant CI Sup
		Suppléant	Fabienne LESVENAN	Assistant Conservation Pal 1CI
		Suppléant	Graziella LE PROVOST	Aide-Soignant CI Normale
		Suppléant	Jean-Yves HAMON	Aide-Soignant CI Sup
		Suppléant	Renaud SALMON	Technicien Pal 2CI
	2	Titulaire	Loïc THOUEMENT	Animateur Pal 1CI
		Titulaire	Evelyne GONNARD	Educateur Aps Pal 1CI
		Suppléant	Jean-Baptiste THOS	Technicien Pal 1CI
		Suppléant	Sylvie COMBELAS	Rédacteur Pal 1CI

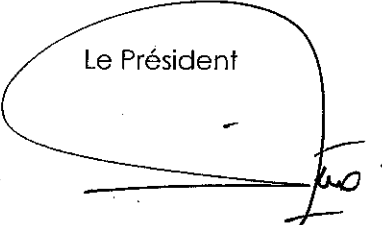
Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

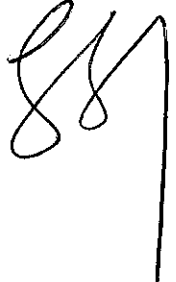
Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Plérin, jeudi 8 décembre 2022

Le Président


V. Le Steaux

Le Secrétaire


S. Guichard

Les délégués de listes

 L. DENIS
Po Fiermi
CGT

